



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix huit septembre deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, BORIE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD.**

formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE  
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE  
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER  
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Julien BORIE  
Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD  
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène VIRAVAUD  
Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD.

Monsieur Patrice FILLOUX est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 20 + 9	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

### Objet : Partenariat avec le « réseau de ville amicale pour l'autisme »

La ville peut nouer un partenariat avec le réseau de ville amicale pour l'autisme.

Ainsi il est proposé au Conseil municipal de :

- Confirmer le souhait de la ville de La Souterraine de devenir membre du réseau des villes amicales pour l'autisme et candidater au titre de la ville amicale pour l'autisme ;
- A signer la charte « réseau de villes amicales pour l'autisme » ;
- A inscrire au budget le montant de 800 € pour l'adhésion au réseau de ville amicale pour l'autisme et de la réalisation de la phase préliminaire ;
- Désigner pour représenter la ville de La Souterraine un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de désigner, pour représenter la ville de La Souterraine :

- Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER, titulaire ;
- Madame Sophie GUERET, suppléante.

.../...

**Sens du vote :**

**Adoption**

**Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le trente septembre deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240930-2024-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Publication : 30/09/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.